



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 105197

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences du projet de réforme des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Ce processus de réforme des douanes, entamé il y a quatre ans, concerne actuellement le dédouanement français. Les personnels de ce secteur craignent que l'objectif affiché de gain de productivité entraîne la suppression d'un certain nombre d'emplois. Les services des douanes, avec quelque deux cent cinquante bureaux sur l'ensemble du territoire, assurent un maillage cohérent, permettent un service de proximité aux PME et PMI qui souhaitent accéder au commerce international. Ces bureaux ont également en charge la gestion de réglementations concernant les viticulteurs, les débits de tabac ou les transporteurs routiers. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet, et lui demande s'il entend associer le personnel de l'administration des douanes aux changements qu'il souhaite engager.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des Douanes et droits indirects s'est engagée dans une importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité, d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager et de développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes, en préservant une présence adaptée de ses services sur l'ensemble du territoire. Amorcé en 2002, ce processus, qui participe de la réforme de l'Etat, a concerné tous les secteurs d'activité de la douane : contributions indirectes, surveillance terrestre et maritime, renseignement et administration générale. La réforme du dédouanement vient parachever ce mouvement. Chaque réorganisation importante initiée au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est menée selon une méthodologie éprouvée : tout d'abord, une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, très souvent suivie d'une expérimentation puis d'une évaluation, et enfin seulement, d'une généralisation, si les résultats sont concluants. Depuis plus d'un an, une réflexion a été engagée avec les agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles concernés afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français, placé de fait dans une situation de concurrence avec ses homologues européens et contraint de prendre en compte la dématérialisation des formalités prônée par la Commission. La situation n'est en effet pas favorable pour la France : un audit mené récemment sur le traitement douanier des grands opérateurs du commerce international (dont les conclusions sont consultables sur le site internet www.performance-publique.gouv.fr) montre une augmentation du dédouanement à l'étranger pour des produits destinés à la France. Dans ces conditions, la reconquête de ces flux est un impératif stratégique pour promouvoir l'attractivité des plates-formes portuaires et aéroportuaires françaises et permettre ainsi d'y maintenir et développer des activités logistiques en France, sources importantes d'emplois. Ce diagnostic posé, la réflexion se prolonge par l'ouverture d'une phase d'expérimentation menée dans plusieurs, régions représentatives de ce secteur d'activité. La direction régionale des douanes et droits indirects dont relève la Haute-Garonne n'est pas concernée par cette expérimentation et poursuivra donc son activité dans un cadre organisationnel inchangé. Un premier bilan des expérimentations sera établi à l'automne 2007, en concertation avec les organisations, syndicales. Les modalités de généralisation de la réforme seront alors examinées et des

ajustements pourront être réalisés en fonction des résultats observés. Cette réforme n'a pas pour objectif de supprimer des postes. Pour autant, la douane participe, comme toutes les autres administrations financières, à l'effort d'amélioration de la productivité qui se traduit dans le contrat pluriannuel de performance souscrit pour la période 2006-2008 par le non-remplacement de 638 départs à la retraite. Dans ce cadre, chaque direction, expérimentatrice ou non, participera proportionnellement à l'effort collectif en fonction de l'évolution de sa charge de travail.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105197

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9977

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13633